

Province du Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Palmarolle

Séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, Route 393, le 5 août 2014, à 20 h.

Présences :

Absences :

M<sup>me</sup> Louisa Gobeil

MM Gino Cameron  
Marcel Caron  
Fernand Filion

M. Allan Fortier

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, Madame Annie Duquette, directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**Résolution n° 188-14**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et résolu à l'unanimité ;

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

Ajouter les points suivants au Varia :

- Adhésion à l'ADMQ pour la directrice générale p. i., Annie Duquette ;
- Réparation d'un ponceau brisé au 797, rang 10-1, brisé depuis le printemps ;
- Appui à la Bibliothèque municipale à la demande de subvention « Aménagement-BIBLIO VI »;
- Le varia demeure ouvert.

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Le point 6. *Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer*, est reporté à une séance ultérieure.

Le point 9.1 *Demande de dérogation mineure au règlement de zonage (11-DER-14)*, est reporté à une séance ultérieure.

Le point 11.2 *Réparation d'un ponceau brisé au 797, rang 10-1, brisé depuis le printemps*, est reporté à une séance ultérieure.

**L'ordre du jour se lira donc comme suit :**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2014;
3. Dépôt de rapports et de documents;
4. Dépôt de la correspondance;
5. Demandes et autorisations;
  - 5.1. Demande de Sylvain Thibodeau, du Comité de sécurité publique, pour qu'un représentant de la municipalité assiste aux réunions;
  - 5.2. Contribution de la Municipalité, en biens et services, pour le « *Skatepark Palmarolle* »;
6. Rapport des membres du conseil;
7. Parole au public;
8. Urbanisme;
9. Dossier administratif;
  - 9.1. Adjudication d'un contrat pour la calibration du débitmètre par Stavibel;
  - 9.2. Adjudication d'un contrat pour les mesures de boues par Nordik-Eau;
  - 9.3. Instauration d'un poste de commandement pour la SQ des situations d'urgence;
  - 9.4. Officialisation de la prononciation des gentils de Palmarolle;
  - 9.5. Autorisation pour faire changer le système de chauffage de la Salle de couture du Cercle des Fermières au Centre municipal;
  - 9.6. Employés;
    - 9.6.1. Demande d'approbation du contrat de travail pour la directrice générale intérimaire;
    - 9.6.2. Autorisation pour faire donner une formation de secourisme à certains employés;
    - 9.6.3. Autorisation pour la directrice générale intérimaire, pour assister au colloque de l'ADMQ à Val d'Or;
    - 9.6.4. Congédiement de la commis-comptable;
    - 9.6.5. Embauche d'un technicien comptable temporaire;
  - 9.7. Avis de motion et adoption de règlement;
    - 9.7.1. Avis de motion pour des modifications aux règlements 141, 194 et 250;
10. Varia;
  - 10.1. Adhésion à l'ADMQ pour la directrice générale p. i., Annie Duquette;
  - 10.2. Réparation d'un ponceau brisé au 797, rang 10-1, brisé depuis le printemps ;
  - 10.3. Appui à la Bibliothèque municipale à la demande de subvention « Aménagement-BIBLIO VI »;
11. Levée et fermeture de la séance.

**Résolution n° 189-14**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 présenté par la directrice générale p. i., soit accepté tel que présenté.

**DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

**RÉSEAU BIBLIO – Lettre du président**

Lettre du président, M. Alain Guimond, adressée à la Ministre de la Culture et des Communications du Québec concernant la fusion de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec avec celle de l'Outaouais. Il exprime son désaccord et mentionne que « Cette fusion fragilisera les arts et la culture de nos régions et minera les efforts des nombreux élus, artistes, travailleurs et bénévoles de nos secteurs culturels, patrimoniaux et muséaux.

**MTQ – Programme d'Amélioration du Réseau Routier Municipal**

Suite à une vérification téléphonique auprès du cabinet du MTQ, la confirmation de l'enveloppe budgétaire allouée à M. François Gendron pour le Programme d'Amélioration du Réseau Routier Municipal a été reportée au début du mois d'août ce qui fait que notre demande ne peut être finalisée pour le moment.

**FQM – Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013**

Suite à la résolution 074-14 adoptée le 7 avril dernier concernant l'appui à la FQM envers le gouvernement du Québec, ce dernier reprendra sous peu les négociations en vue de conclure la nouvelle entente de partenariat fiscal et financier.

**CSST – Rapport d'intervention**

Réception du rapport d'intervention RAP0915104 daté du 24 juillet 2014, conformément à l'article 183<sup>1</sup> de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, faisant suite à la visite effectuée le 24 juillet 2014 à l'établissement de la Municipalité.

Il n'y a pas eu de correspondance pertinente à déposer, reçue pendant le mois de juillet.

**Résolution n° 190-14**

**Nomination d'un représentant de la Municipalité au sein du Comité de Sécurité Publique**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que le conseil municipal mandate l'inspecteur municipal, M. Philippe Gagnon, pour assister aux assemblées du Comité de sécurité publique afin de représenter la Municipalité au sein de celui-ci.

**Résolution n° 191-14**

**Contribution de la Municipalité pour le  
« Skatepark Palmarolle »**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise une contribution de cinq mille dollars (5 000 \$) en bien et services (selon la disponibilité de nos employés) ou monétaire, dans le cadre du projet d'un parc de planche à roulettes et vélo, le « *Skatepark Palmarolle* », qui sera déposé au Pacte Rural 2014 concernant une subvention pour l'aménagement d'une plate-forme de béton et de divers modules. Cette contribution sera comptabilisée dans le budget 2014. Un avis de deux semaines sera exigé pour obtenir la main d'œuvre venant des employés municipaux compte-tenu que les travaux municipaux ont priorité.

**RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

**PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

**Résolution n° 192-14**

**Adjudication d'un contrat pour la  
calibration du débitmètre**

**Attendu que** la municipalité a reçu deux soumissions pour les travaux de calibration du débitmètre soit, Everest Automation et Stavibel ;

**Attendu que** la soumission de Everest Automation était de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$) et que celle de Stavibel était de trois mille cent soixante et un dollars (3 161 \$) ;

**Considérant que** de tels travaux de calibrage des débitmètres sont obligatoires, tel que décrit dans le *Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau*, Q2-r14, Chapitre II article 8 et au Chapitre IV article 12 alinéa 2;

**Pour ces raisons,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu;

Que le conseil municipal accorde le contrat de calibration du débitmètre au plus bas soumissionnaire soit, la firme Stavibel, conformément au Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (réf. : L.R.Q., c.2Q-2, a.46, 109.1 et 124.1).

**Résolution n° 193-14**

**Adjudication d'un contrat pour les  
mesures de boues**

**Attendu que** la municipalité a reçu deux soumissions pour les travaux de calibration du débitmètre soit, NORDIKeau Inc et Enviro Abitibi-Témiscamingue ;

**Attendu que** la soumission de Enviro Abitibi-Témiscamingue était de

trois mille cinq cent soixante-quatre dollars et 23 cents (3 564.23 \$) et que celle de NORDIKeau Inc était de trois mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars et vingt-trois cents (3 285.23 \$) ;

**Attendu que** suite au courriel du 21 mars 2013 de Monsieur Simon Corriveau, technicien en eau et assainissement, de la Direction des infrastructures du Ministère des Affaires municipales des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) et à l'étude complète de notre dossier, nous devons procéder à une mesure des boues en 2013, ce qui n'a pas été fait;

**Pour ces raisons,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu;

Que le conseil municipal accorde le contrat de mesures de boues au plus bas soumissionnaire soit, la firme NORDIKeau Inc, afin que les travaux soient effectués dans les plus brefs délais.

**Résolution n° 194-14**

**Poste de commandement pour la Sûreté du Québec en cas d'urgence**

**Attendu que** la municipalité ne possède pas de local fixe pour l'installation d'un poste d'urgence en cas de catastrophe ;

**Attendu que** la Sûreté du Québec a fait la demande à la Municipalité pour lui attribuer un local possédant un accès à Internet et au téléphone ;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Fillion et unanimement résolu;

Que le conseil municipal statue que le local ci-après nommé Édifice Municipal situé au 499, route 393 à Palmarolle, sera défini comme étant un poste de commandement pour les situations d'urgences, disponible pour les membres de la Sûreté du Québec, et d'y aménager un service de connexion Internet (un service sans fil (Wi-Fi) étant déjà fonctionnel dans l'édifice) et de téléphonie disponible pour le personnel d'urgence. Les représentants de la municipalité à contacter seront Monsieur Marcel Caron, maire, et Madame Louisa Gobeil, conseillère et mairesse suppléante.

**Résolution n° 195-14**

**Officialisation de la prononciation des gentils de Palmarolle**

**Attendu que** messieurs Gabriel Martin, auteur du *Dictionnaire des onomastismes québécois*, et Jean-Yves Dugas, auteur du *Dictionnaire universel des gentils en français*, demandent à la municipalité d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

**Attendu que** que les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentils québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

- Attendu que** que le gentilé de Palmarolle, officialisé le 3 mars 1986 (résolution 39-86), s'écrit « *Palmarollois* », au masculin singulier, et « *Palmarolloise* », au féminin singulier;
- Attendu que** l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;
- Attendu que** les transcriptions [pal.ma.ʀɔ.lwa] et [pal.ma.ʀɔ.lwɑz], composées en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler « *Palmarollois* » et « *Palmarolloise* » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise;

**Pour ces raisons,**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Fernand Fillion et unanimement résolu;

D'OFFICIALISER les prononciations de « *Palmarollois* » et « *Palmarolloise* » en [pal.ma.ʀɔ.lwa] et [pal.ma.ʀɔ.lwɑz], respectivement.

**Résolution n° 196-14**

**Autorisation pour changer le système de chauffage de la Salle de couture du Cercle des Fermières, au Centre municipal**

- Attendu qu'** au mois de mai 2014, l'autorisation a été accordée par résolution (116-14) pour changer le calorifère à l'eau du local des jeunes;
- Attendu que** le système de chauffage à l'eau de la Salle des jeunes au Centre municipal est relié par la plomberie au local de couture du Cercle des Fermières et le démantèlement de l'un entraîne le démantèlement de l'autre;
- Considérant** l'offre de service de M. Roy Électrique pour changer le système à l'eau pour un système électrique était de mille deux cent neuf dollars (1 209 \$) avant taxes.
- Considérant qu'** un coût de mille dollars (1 000 \$) supplémentaire est déjà à prévoir pour le remplacement du panneau afin d'y installer de nouveaux disjoncteurs puisqu'il n'y a plus de place sur l'ancien panneau ;
- Considérant que** les coûts pour l'installation du système dans la salle de couture sera similaire à ceux du local des jeunes ;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise M. Roy Électrique à effectuer les travaux de changement du système de chauffage de la Salle de couture du Cercle des Fermières au Centre municipal.

**Résolution n° 197-14**

**Approbation du contrat de travail pour la directrice générale intérimaire**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que le conseil municipal approuve le contrat de travail de la directrice générale intérimaire, tel que présenté, pour une durée de 14 mois, soit du 8 avril 2014 au 31 mai 2015 et que, tel que stipulé dans le contrat, au taux horaire probatoire de 21.80 \$ pour 3 mois, majoré au taux horaire de 25.30 \$ après cette période. Ce salaire, qui ne lui a pas été versé en juillet, lui est dû rétroactivement depuis le 8 juillet 2014, et lui sera versé en août 2014.

**Résolution n° 198-14**

**Autorisation pour une formation en secourisme**

**Attendu qu'** aucun employé présentement ne possède de formation de secouriste de l'Ambulance St-Jean et qu'en situation d'urgence, cette formation pourrait sauver des vies ;

**Considérant que** cette formation est offerte gratuitement mais se donnera à La Sarre ou à Macamic, et qu'il faut assumer les frais de déplacement et de repas pour les employés inscrits;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise l'inscription au cours de secourisme pour deux (2) employés du bureau et deux (2) employés des Loisirs de Palmarolle Inc., et remboursera les frais de déplacements et de repas pour les deux jours de formation (sur présentation de pièces justificatives).

**Résolution n° 199-14**

**Colloque de l'ADMQ à Val d'Or pour la directrice générale intérimaire**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise la directrice générale intérimaire à assister au Colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à Val d'Or les 11 et 12 septembre prochain et accepte de payer les frais d'inscription au Colloque pour un montant de deux cent soixante-quinze dollars (275 \$) pour les non membres, puisque Mme Duquette n'est pas encore membre de l'ADMQ.

**Résolution n° 200-14**

**Congédiement et remplacement de la commis-comptable en poste**

**Attendu que** Madame Marie-Pier Jolicoeur a remis une lettre de démission afin d'aviser la Municipalité de son départ prévu pour le 15 septembre 2014 ;

**Attendu que** devant l'urgent besoin de la Municipalité d'avoir un comptable en poste et que cette dernière a déjà trouvé un candidat qui remplira adéquatement les fonctions ;

**Considérant** la nécessité de mandater Madame Jennifer Boudreau afin

de donner la formation au nouveau candidat et que les services de Madame Jolicoeur ne seront plus nécessaire à partir du 5 août;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu;

Que le conseil municipal libère Madame Jolicoeur de ses fonctions à partir du 5 août 2014, et lui versera les heures qui lui sont dues, c'est-à-dire, une semaine de salaire ainsi que ses vacances. Cependant, puisque Mme Jolicoeur doit rembourser des heures versées en trop, celles-ci seront prélevées sur sa paie de vacances. La municipalité lui fera parvenir une lettre de préavis.

**Résolution n° 201-14**

**Embauche d'un technicien comptable temporaire**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Michael Modesto-Gagnon au poste de technicien-comptable temporairement pour une période de 10 mois soit, jusqu'en mai 2015. M. Modesto-Gagnon sera rémunéré au taux de dix-sept dollars (17 \$) de l'heure à raison de 37 heures semaine. Il est aussi statué de lui déléguer les accès à Cliq-Sécur au gouvernement du Québec et à Accès-D de la Caisse Desjardins.

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**Avis de motion est donné par la conseillère Louisa Gobeil, à l'effet que des modifications seront apportées aux articles 4.4.3, 4.4.5 et à l'alinéa c) de l'article 4.4.6.3 du Règlement de zonage 141, aux articles 6 à 10 du Règlement 194 et à l'article 24 du Règlement 250 ainsi que l'ajout d'une zone (703) prise à même la zone 701, tel que présenté dans le projet de règlement n° 282 de l'inspecteur municipal, Philippe Gagnon.**

**VARIA**

**Résolution n° 202-14**

**Adhésion à l'ADMQ pour la directrice générale p. i., Annie Duquette**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que le conseil municipal accepte que la directrice intérimaire, Annie Duquette, adhère à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour un montant de deux cent trois dollars et cinquante cents (203.50\$) plus taxes pour l'année 2014.

**Résolution n° 203-14**

**Appui à la Bibliothèque municipale à la demande de subvention « Aménagement-BIBLIO VI »**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu;

- de mandater le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, par son directeur général M. Louis Dallaire, à produire, au nom de la Municipalité de Palmarolle, une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de ses « Programmes aux initiatives de partenariat » et en conformité avec le « Programme d'aide aux immobilisations »;
- que la demande consiste à effectuer les travaux suivants :
  - enlever le tapis et les plinthes;
  - nouveau contre-plaqué et préparation *planipatch*;
  - Fournir et poser un *marmoléum* et une plinthe;
  - Réparation et peinture;
  - Refaire le plafond suspendu;
  - Mur à démanteler;
  - Enlever le tapis;
  - Déménager et entreposer les livres mis en boîte;
  - Installation d'un système d'alarme feu et vol;
  - Changer une fenêtre avant de 12' X 6' (environ);
  - Installation d'étagères simples « *Montel* » de 36" X 72" avec tablettes perforées 10";
  - Bureau de réception.

Pour un total de cinquante-six mille huit cent quarante-trois dollars et quatre-vingt-neuf cents (56 843.89 \$);

- que la Municipalité de Palmarolle s'engage à considérer la possibilité de supporter les coûts de ces travaux moins le montant de la subvention accordée;
- que le CRSBP et Mme Ghislaine Bégin soient autorisés à représenter la municipalité et signer toute documentation relative à ce projet.

**Résolution n° 204-14**

**Levée et ajournement de la séance**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 10 heures et 05 minutes et ajournée au lundi 11 août 2014 à 19 h.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

---

Marcel Caron  
Maire

---

Annie Duquette  
Directrice générale p.i.,  
Secrétaire-trésorière p.i.

Province du Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Palmarolle

Première séance d'ajournement de la séance ordinaire du 5 août 2014 des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, Route 393, le lundi 11 août 2014, à 19 h.

Présences :

M<sup>me</sup> Louisa Gobeil

M Marcel Caron

Absences :

MM Allan Fortier  
Gino Cameron  
Fernand Filion

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, Madame Annie Duquette, directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée est ajournée au mardi 19 août 2014 à 19 h.**

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

---

Marcel Caron  
Maire

---

Annie Duquette  
Directrice générale p.i.,  
Secrétaire-trésorière p.i.

Deuxième séance d'ajournement de la séance ordinaire du 5 août 2014 des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, Route 393, le mardi 19 août 2014, à 19 h.

Présences :

Absences :

M<sup>me</sup> Louisa Gobeil

MM Marcel Caron  
Allan Fortier  
Gino Cameron  
Fernand Filion

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, Madame Annie Duquette, directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Mot de bienvenue du président d'assemblée.**

Les sujets non traités à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août sont :

1. Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer;
2. Demande de dérogation mineure au règlement de zonage (11-DER-14);
3. Réparation d'un ponceau brisé au 797, rang 10-1, brisé depuis le printemps;

Le varia étant demeuré ouvert, les points suivants y sont ajoutés :

- Demande de contribution financière pour la Maison Répit-Dépannage;
- Hydro-Québec – Décision concernant notre plainte;
- Assemblée générale annuelle du Comité du Bassin Versant Lac Abitibi;
- Prêt de la cuisine de la grande salle du Centre municipal pour le Cercle des Fermières.
- Publicité pour promouvoir la municipalité et les terrains à vendre dans le nouveau développement;
- Autorisation pour l'inspecteur afin de procéder à l'installation des affiches de bienvenue aux entrées du village;
- Mettre fin à la période de probation de l'employé Alain Fournier;

**Résolution n° 205-14**

**Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 juillet 2014**

**Attendu que** conformément aux dispositions du Code municipal, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de

gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

**Attendu que** le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

**Attendu que** la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

**Attendu qu'** une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

**Considérant** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que les dépenses, ainsi que les comptes à payer au 31 juillet 2014, présentés par le technicien comptable, Michael Modesto-Gagnon, soient acceptés tels que présentés :

La directrice générale p. i. et secrétaire trésorière p. i., certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

**Résolution n° 206-14**

**Demande de dérogation mineure au règlement de zonage (11-DER-14)**

**Attendu que** Monsieur Michel Gagnon demande un permis de construction pour agrandir le vestibule sa résidence en empiétant d'environ 8 pieds dans la marge avant ;

**Attendu qu'** en vertu de l'article 4.4.4.1 du règlement de zonage n° 141, le bâtiment principal, ses annexes et ses saillies doivent être érigés derrière l'alignement de construction ;

**Attendu qu'** une demande de dérogation mineure (04-DER-11) pour empiètement d'un agrandissement de l'entrée principale dans la marge avant a déjà été accordée;

**Attendu que** le Comité consultatif d'urbanisme de Palmarolle entend recommander des modifications au règlement de zonage permettant et encadrant l'empiètement des agrandissements de résidences dans les marges et cours avant ;

**Considérant que** les modifications au règlement de zonage ne pourront pas être en vigueur pour la date prévue des travaux du demandeur ;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil municipal, d'accorder la demande de dérogation mineure équivalant aux modifications

réglementaires prévues, lesquelles devraient permettre un empiètement de 4 pieds dans la marge avant, sur une largeur du tiers de la façade du bâtiment principal;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal n'accorde pas la dérogation demandée pour un empiètement de 8 pieds dans la marge avant, mais accorde une dérogation équivalant aux modifications réglementaires prévues, lesquelles devraient permettre un empiètement de 4 pieds dans la marge avant, sur une largeur du tiers de la façade du bâtiment principal.

**Résolution n° 207-14**

**Réparation d'un ponceau brisé au 797, rang 10-1 Est**

**Attendu que** le ponceau a été endommagé par le camion de collecte des matières résiduelles et des ordures ménagères lors de ses virages répétés dans l'entrée du 797, rang 10-1 Est;

**Attendu que** le ponceau nécessite une réparation depuis plus d'un an;

**Pour ces raisons,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise et effectue la réparation du ponceau par les employés municipaux, dans les normes. Le ponceau sera remplacé et une membrane sera installée. Les tuyaux existants seront conservés et les réparations seront effectuées avec le matériel disponible sur place.

**Résolution n° 208-14**

**Demande de contribution financière pour la Maison Répit-Dépannage**

**Attendu que** la *Maison Répit-Dépannage La Chrysalide* soulignera son 25<sup>e</sup> anniversaire le 13 septembre prochain et qu'un souper bénéfice y sera servi au Centre St-André de La Sarre au 11, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, au coût de 45 \$ par personne;

**Attendu que** lors de cette soirée il y aura également le lancement de la campagne de financement dont le but est d'atteindre la somme de cinquante mille dollars (50 000 \$);

**Attendu que** la contribution demandée aux municipalités est de cinq cents dollars (500 \$) afin de réaliser le projet d'agrandissement et de rénovation de *La Maison La Chrysalide*;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que la Municipalité ne contribuera pas au projet de *La Maison la Chrysalide* et ne délèguera personne pour assister au souper bénéfique parce que la Municipalité a d'autres contributions financières locales prioritaires déjà engagées.

**Résolution n° 209-14**

**Hydro-Québec – Décision concernant notre plainte**

**Attendu que** suite à notre plainte à Hydro-Québec concernant les frais reliés à l'installation de la ligne électrique en arrière lots dans le nouveau développement, Hydro-Québec nous a transmis sa décision;

**Attendu que** la municipalité devra payer les frais reliés à l'installation des poteaux en arrière lots;

**Considérant qu'** il y a possibilité de contester à nouveau cette décision mais que le processus entamé retardera considérablement l'installation de la ligne électrique et que la municipalité ne peut pas prolonger ce délai;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le début des travaux et accepte d'en assumer les coûts reliés, mais déposera tout de même une demande à la Régie de l'énergie afin d'examiner notre plainte, et ce, pour un coût exigible de trente dollars (30 \$).

**Résolution n° 210-14**

**Assemblée générale annuelle du Comité du Bassin Versant Lac Abitibi**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire Marcel Caron ainsi que toute personne concernée dont la présence est pertinente, à assister à l'assemblée annuelle du Comité du Bassin Versant du Lac Abitibi qui se tiendra le mercredi 27 août à 19 h dans les bureaux de la MRCAO de La Sarre et de rembourser les frais de déplacements des personnes concernées.

**Résolution n° 211-14**

**Prêt de la cuisine de la grande salle pour le Cercle des Fermières**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte que les Fermières de Palmarolle utilisent la cuisine de la grande salle du Centre municipal, et ce, gratuitement afin qu'elles puissent préparer les mets et pâtisseries qui seront destinés au Marché public du vendredi.

**Résolution n° 212-14**

**Publicité pour les terrains à vendre**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que la directrice générale intérimaire soit autorisée à procéder à la publication dans les journaux régionaux, d'une publicité concernant les terrains à vendre dans le nouveau développement et par la même occasion, à promouvoir les mérites de la municipalité de Palmarolle.

**Résolution n° 213-14**

**Installation des affiches de bienvenue aux entrées du village**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal décrète que soient installées des affiches de « *Bienvenue* » proposées par le Comité d'embellissement, aux entrées Nord et Sud de la municipalité, selon les normes du Ministère des Transports.

**Résolution n° 214-14**

**Fin de la probation d'embauche pour l'employé Alain Fournier**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal statue de mettre fin à la période probatoire d'embauche pour l'employé Alain Fournier, décision effective immédiatement, et lui accorde une augmentation de salaire de un dollar (1 \$) de l'heure à partir du 25 août 2014. L'employé sera réévalué dans six (6) mois à partir de cette date.

**Résolution n° 215-14**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 8 heures et 45 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

---

Marcel Caron  
Maire

---

Annie Duquette  
Directrice générale p.i.,  
Secrétaire-trésorière p.i.